



Andorran Banking

L'UE considère l'Andorre comme un pays pleinement coopératif en matière fiscale

- **L'Union européenne reconnaît la transformation menée à terme par le secteur financier et bancaire du pays**
- **L'Europe approuve l'évolution vers la transparence et l'homologation internationale entreprise par la Principauté**
- **L'Union européenne publiera demain l'exclusion de l'Andorre de la liste grise des pays non-coopérants en matière fiscale**

Andorre, le 4 décembre 2018.- Le Conseil des affaires économiques et financières de l'Europe (ECOFIN) a décidé aujourd'hui d'exclure l'Andorre de la liste grise des pays qui ne coopèrent pas en matière fiscale.

L'Union européenne confirme ainsi son soutien aux mesures prises par l'Andorre pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour parvenir à une transparence totale et à une homologation internationale dans le secteur financier et bancaire en matière fiscale. L'ECOFIN a adopté cette mesure après avoir analysé les critères établis par le Conseil de l'Europe: la transparence fiscale, le cadre fiscal et la mise en œuvre de mesures contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

À cet égard, Esther Puigcercós, directrice générale d'Andorran Banking, a exprimé sa grande satisfaction "c'est la réalisation d'un objectif fixé il y a de nombreuses années par l'ensemble du pays, et pas seulement par le secteur financier et bancaire", ajoutant que "c'est seulement grâce à un effort et un travail collectif entre les institutions, le gouvernement et les banques, que nous avons pu adopter les normes internationales les plus exigeantes en matière de transparence, fait qui est reconnu aujourd'hui internationalement de manière définitive".